

port donnant un tableau succinct des programmes et activités actuels de l'Organisation des Nations Unies et des organisations qui entretiennent des relations avec elle en matière de tourisme, avec des suggestions touchant l'intégration et la coordination améliorée de ces activités ;

b) De transmettre ce rapport au Conseil, à sa quarante-septième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

1560^e séance plénière,
2 août 1968.

AUTRES DÉCISIONS

Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth

A sa 1545^e séance, le 18 juillet 1968, le Conseil a décidé de modifier ainsi le libellé du point 14 de l'ordre du jour : « Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth » ; le Conseil a aussi décidé que ce libellé serait désormais toujours utilisé.

Planification et projections économiques

A sa 1556^e séance, le 30 juillet 1968, le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport du Comité de la planification du développement sur sa troisième session²⁶. Il a approuvé la proposition du Comité d'examiner, notamment, les problèmes de la planification et de l'exécution des plans, en ce qui concerne tout particulièrement l'Asie, à sa quatrième session qui se tiendra, en 1969, au siège de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, à Bangkok. Le Conseil a pris note à ce sujet de l'exposé des incidences administratives et financières présenté par le Secrétaire général²⁷.

Courant international de capitaux et d'assistance et problèmes de financement du développement

A sa 1559^e séance, le 2 août 1968, le Conseil a exprimé sa satisfaction au Secrétaire général pour l'analyse méthodique, équilibrée et objective des problèmes de financement du développement qu'il avait donnée dans ses rapports : *Le courant international des capitaux à long terme et les donations publiques, 1962-1966*²⁸, « Le courant récent des ressources en direction et à par-

²⁶ *Ibid.*, quarante-cinquième session, Supplément n° 7 (E/4515).

²⁷ E/4515/Add.1.

²⁸ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.10 (E/4438).

tir des pays en voie de développement »²⁹ et « Courant international de capitaux et d'assistance : étude des tendances récentes »³⁰.

Question d'une réunion du Groupe de travail spécial sur la question d'une déclaration relative à la coopération économique internationale

A sa 1559^e séance, le 2 août 1968, le Conseil a décidé de renvoyer à la reprise de sa quarante-cinquième session l'examen du point 30 de son ordre du jour concernant la question d'une réunion du Groupe de travail spécial sur la question d'une déclaration relative à la coopération économique internationale.

Mise en valeur et utilisation des ressources humaines et exode du personnel qualifié des pays en voie de développement

A sa 1559^e séance, le 2 août 1968, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général³¹, du rapport de la Commission du développement social³² ainsi que du chapitre VI du rapport de la Commission de la condition de la femme³³ ; après une discussion détaillée, il a réaffirmé l'importance qu'il attache à la question de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines ainsi qu'à celle de l'exode du personnel qualifié des pays en voie de développement. Il a de plus invité le Secrétaire et les organismes des Nations Unies à poursuivre leurs travaux dans ce domaine de la plus haute importance, notamment à l'occasion des préparatifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

²⁹ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document E/4512.

³⁰ *Ibid.*, document E/4495.

³¹ *Ibid.*, point 9 de l'ordre du jour, document E/4483 et Add.1.

³² *Ibid.*, quarante-quatrième session, Supplément n° 5 (E/4467/Rev. 1).

³³ *Ibid.*, Supplément n°6 (E/4472).

QUESTIONS RELATIVES À LA SCIENCE ET À LA TECHNIQUE

1346 (XLV). Question de la convocation d'une conférence internationale sur les problèmes du milieu humain

Le Conseil économique et social,

Constatant que la qualité du milieu humain se dégrade constamment et rapidement sous l'action de fac-

teurs tels que la pollution de l'air et des eaux, l'érosion et autres formes de détérioration du sol, les effets secondaires des biocides, les déchets et le bruit,

Préoccupé des répercussions de cette situation sur les conditions d'existence de l'homme, son bien-être physique et mental, sa dignité et sur la jouissance des droits fondamentaux de la personne humaine dans les pays en

voie de développement comme dans les pays développés,

Convaincu de la nécessité urgente d'intensifier, à l'échelon national et international, les actions destinées à limiter la dégradation du milieu humain et, lorsque cela est possible, à y mettre un terme, ainsi qu'à protéger et à améliorer l'environnement naturel dans l'intérêt de l'homme,

Convaincu également qu'il est indispensable d'accorder l'attention voulue aux problèmes du milieu humain pour donner une base saine au développement économique et social,

Tenant compte des travaux importants sur certains problèmes du milieu humain qu'exécutent actuellement des organismes des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies (y compris la Commission économique pour l'Europe), l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime et l'Agence internationale de l'énergie atomique, et dont fait état le rapport du Secrétaire général sur les activités des organisations et des programmes des Nations Unies se rapportant au milieu humain ³⁴,

Tenant compte également des travaux importants consacrés aux problèmes du milieu humain par des gouvernements, ainsi que par des organisations non gouvernementales nationales et internationales, telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et le Programme biologique international,

Prenant note en outre, avec un intérêt particulier, des dispositions prises en vue de la Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère qui se tiendra à Paris du 4 au 13 septembre 1968, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et avec la participation de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la santé, ainsi que de la décision de la Commission économique pour l'Europe de convoquer en 1970 ou 1971 une réunion d'experts gouvernementaux sur les problèmes relatifs au milieu de vie,

Ayant présents à l'esprit les rapports très utiles sur la pollution du milieu et les moyens de la combattre et sur la conservation et l'utilisation rationnelle du milieu, rédigés respectivement, l'un par l'Organisation mondiale de la santé et l'autre par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation

et l'agriculture, à l'intention du Conseil, à sa quarante-quatrième session ³⁵,

Désireux d'encourager les travaux dans ce domaine et de leur donner une optique et une orientation communes,

Estimant qu'il est souhaitable de créer un cadre qui permette de procéder, au sein des Nations Unies, à un examen complet des problèmes du milieu humain, afin d'attirer l'attention des gouvernements et de l'opinion publique sur l'importance de cette question, et aussi d'en identifier les aspects pour lesquels la seule ou la meilleure solution consiste à faire appel à la coopération et l'entente internationales,

1. *Recommande* à l'Assemblée générale d'examiner, à sa vingt-troisième session, les moyens propres à assurer la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus, y compris, en particulier, l'opportunité de convoquer une conférence des Nations Unies sur les problèmes du milieu humain, en prenant en considération, notamment, les vues exprimées au cours de la quarante-cinquième session du Conseil ³⁶ et les résultats qu'obtiendra la Conférence intergouvernementale d'experts sur l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources de la biosphère ;

2. *Estime* que la condition du succès d'une telle conférence, au cas où l'Assemblée générale déciderait de la convoquer, est qu'elle soit préparée en détail et avec soin, et *recommande* que l'Assemblée prie le Secrétaire général, après qu'il aura pris l'avis des gouvernements des Etats Membres et celui du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, et agissant en coopération avec les organismes compétents des Nations Unies, y compris les commissions économiques régionales et le Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth, de soumettre au Conseil, à sa quarante-septième session, un rapport concernant :

a) La portée et l'avancement des travaux déjà entrepris sur les principaux problèmes du milieu humain par les organisations internationales et nationales, sur les plans intergouvernemental, gouvernemental et non gouvernemental, et les principaux domaines qui appellent une coopération internationale ;

b) Les domaines qui pourraient être étudiés avec un profit particulier à une conférence internationale sur les problèmes du milieu humain, avec des suggestions relatives au programme de travail d'une telle conférence ;

c) Les diverses méthodes possibles pour assurer la préparation adéquate d'une conférence, et les délais nécessaires pour mener à bien ces travaux préparatoires ;

d) La date et le lieu éventuels d'une conférence ;

e) L'étendue éventuelle des incidences financières qui résulteraient pour l'Organisation des Nations Unies de l'organisation d'une conférence ;

³⁴ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Annexes, point 12 de l'ordre du jour, document E/4553.

³⁵ E/4457 et E/4458.

³⁶ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, 1547^e, 1548^e, 1553^e et 1555^e séances.

3. *Propose* à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour de sa vingt-troisième session une question intitulée « Les problèmes du milieu humain ».

1555^e séance plénière,
30 juillet 1968.

1380 (XLV). Ressources de la mer

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport sur les ressources de la mer au-delà du plateau continental³⁷, établi par le Secrétaire général en application à la résolution 1112 (XL) du Conseil, en date du 7 mars 1966,

Se rendant compte pleinement de l'importance que présente la mise en valeur des ressources minérales et biologiques de la haute mer au-delà du plateau continental dans l'intérêt de toute l'humanité et tout particulièrement des pays en voie de développement,

Conscient de l'intérêt croissant que la communauté mondiale porte aux problèmes concernant les océans et leurs ressources, comme l'a récemment démontré l'adoption, par l'Assemblée générale, des résolutions 2172 (XXI) du 6 décembre 1966 et 2340 (XXII) du 18 décembre 1967,

Reconnaissant que de nouveaux progrès dans la mise en valeur et l'utilisation des ressources de la mer dépendront pour beaucoup d'une connaissance plus précise des diverses caractéristiques du milieu marin,

Tenant compte des vues exprimées par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement³⁸,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général, qui fournit un tableau préliminaire de l'état actuel de la connaissance des ressources de la mer au-delà du plateau continental, des techniques utilisées pour leur mise en valeur et des problèmes connexes ;

2. *Recommande* que le rapport soit complété par des informations en provenance d'autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées qui possèdent une expérience valable dans ce domaine, et que l'on envisage par la suite l'opportunité de le publier en tant que document des Nations Unies destiné à la vente ;

3. *Invite* le Secrétaire général, en coopération avec les divers organismes intéressés des Nations Unies et en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et sa Commission océanographique intergouvernementale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et son Comité des pêcheries et l'Organisation météorologique mondiale et son Comité des aspects météorologiques de l'océan, à continuer à encourager de nouvelles investigations systématiques visant à développer la connaissance du milieu marin ;

³⁷ E/4449 et Add.1 et 2.

³⁸ E/4492.

4. *Prie* le Secrétaire général de suivre de près les faits nouveaux qui pourraient se produire dans les domaines de l'exploration, de l'évaluation et de l'exploitation des ressources minérales marines au-delà du plateau continental, ainsi que les incidences possibles de ces faits nouveaux, et de faire rapport au Conseil en temps opportun ;

5. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à continuer à étudier les faits nouveaux qui pourraient se produire dans le domaine des ressources alimentaires de la mer au-delà du plateau continental.

1561^e séance plénière,
2 août 1968.

1381 (XLV). Programme à long terme pour l'exploration de la mer

Le Conseil économique et social,

Reconnaissant que l'océan promet de devenir une source plus importante d'aliments et de minéraux pour un monde en rapide développement, et que la connaissance qu'a l'homme de l'océan et de ses ressources est extrêmement limitée,

Ayant examiné le rapport sur les ressources de la mer au-delà du plateau continental³⁹, présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1112 (XL) du Conseil, en date du 7 mars 1966, et le rapport sur les sciences et techniques de la mer⁴⁰, présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 2172(XXI) de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1966,

Tenant compte des activités en matière de recherche, d'exploration et de description des océans qu'entreprennent actuellement l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et sa Commission océanographique intergouvernementale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et son Comité des pêcheries, l'Organisation météorologique mondiale et son Comité des aspects météorologiques de l'océan, d'autres institutions spécialisées et organisations intergouvernementales intéressées, divers gouvernements, universités, institutions scientifiques et techniques, et d'autres organisations non gouvernementales,

Conscient de la complexité et de la variabilité du milieu marin et sachant qu'il faudra des enquêtes scientifiques d'une grande envergure pour améliorer la connaissance de ce milieu de façon substantielle dans un délai relativement bref,

Convaincu que les nations du monde doivent unir leurs efforts, avec un juste respect des juridictions nationales existantes, dans un programme concerté et à long terme d'exploration de l'océan en tant que source potentielle de richesses qui pourraient un jour être utilisées pour satisfaire les besoins de toute l'humanité, compte dûment tenu de ceux des pays en voie de développement,

³⁹ E/4449 et Add.1 et 2.

⁴⁰ E/4487 et Corr.1 et 2.